

LES BREVES DE THIL

Numéro spécial

Décembre 2009

SOMMAIRE

P. 1

Edito

P. 2

Installer la Fibre Optique à l'intérieur des habitations : qui installe quoi ? Que faut-il faire ?

P. 3

L'agenda du Très Haut Débit.

P. 4

EDITO

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Une étape majeure sera franchie dès la fin de cette année en matière de communication électronique !

Notre commune sera l'une des cinquante premières villes du pays à être totalement équipée d'un réseau Très Haut Débit en Fibre Optique conçu par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain et exploité par la régie RESO-LIAin.

Ce réseau permettra à celles et ceux d'entre vous qui le souhaitent de bénéficier d'un accès internet performant, de la téléphonie illimitée (VoIP) et de la télévision via le raccordement de votre habitation au réseau Fibre Optique du SIEA.

Pour notre village, c'est l'assurance de bénéficier d'un investissement pérenne pour les 25 ans à venir : la fibre optique se substituant aux réseaux conventionnels de télécommunication « cuivre ».

A l'heure où se pose avec une acuité renforcée la question du financement des équipements d'infrastructures par les collectivités locales, le Département de l'Ain et singulièrement le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain, auquel notre commune a transféré la compétence, a pris très clairement une longueur d'avance en la matière.

C'est grâce à cet investissement public que notre commune entre dans la « normalité » en matière de communication électronique. J'ajoute que ce projet permet également à nos voisins Niévran du secteur des Tuileries de bénéficier de cet investissement.

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, attentive à la cohérence et aux nécessaires solidarités au sein du territoire communautaire, contribue au financement de l'opération Très Haut Débit.

Votre Conseil Municipal tient à remercier les Elus communautaires, les Elus, les Décideurs et les Ingénieurs du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain pour avoir su entendre et répondre à votre demande.

Il est temps de passer aux questions concrètes ...

Votre Maire
Bruno LOUSTALET



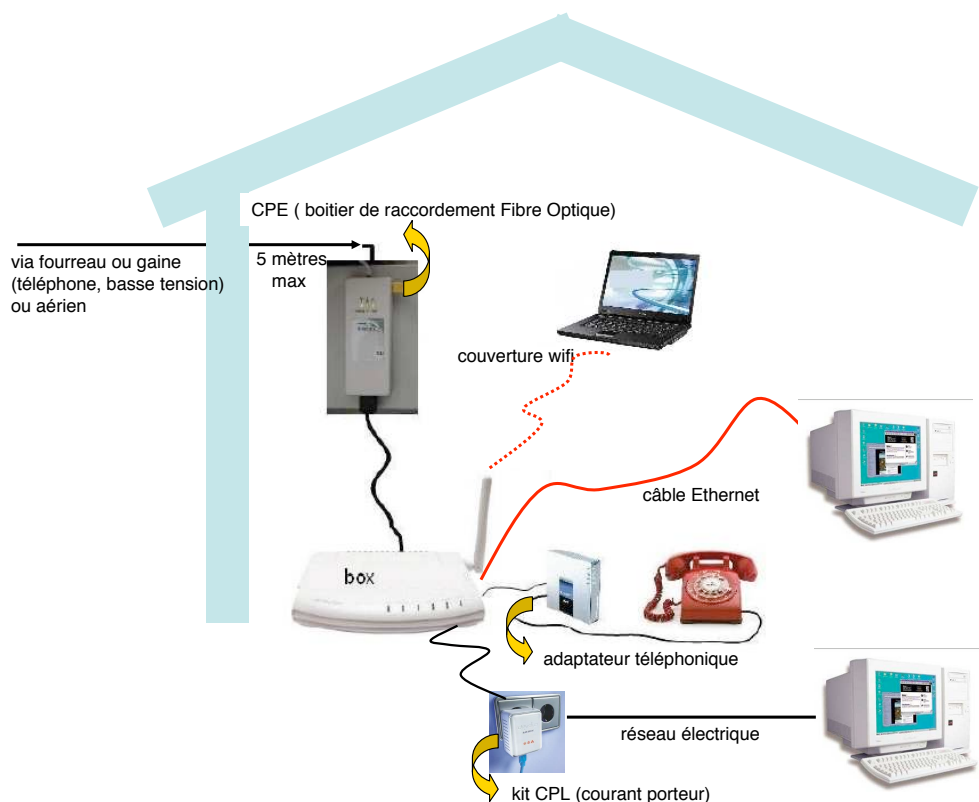
OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi de 08h30 à 11h15
mardi de 08h30 à 11h15
jeudi de 13h30 à 16h15
vendredi de 14h00 à 18h
samedi de 09h00 à 12h00
Le maire reçoit sur rendez-vous le vendredi de 15h à 18h.
TEL : 04 78 06 19 90
CONTACT
brevsedethil@thil.fr
hgauthier@thil.fr

THIL : le haut débit...

COMMENT CELA SE PASSE A L'INTERIEUR DE L'HABITATION ? QUI INSTALLE QUOI ? QUE FAUT-IL FAIRE ?

- ✓ Le principe du raccordement des habitations au réseau de desserte primaire « LIAin » :
 - **installation d'un boîtier de raccordement optique par le SIEA** (équivalent pour la Fibre optique du compteur gaz ou électrique) de l'habitation au réseau de desserte du SIEA
- ✓ A l'intérieur de l'habitation :
 - Raccordement du boîtier optique du SIEA à une ou deux «Box» (TV ou téléphone) fournies et mises en œuvre **par le Fournisseur d'Accès Internet de votre choix** (voir schéma) (option d'installation possible par certains FAI)



A noter :

- ✓ Le service Téléphonique nécessite l'installation d'une box reliée au boîtier optique du SIEA
- ✓ Le service Télévision nécessite l'installation d'une box TV reliée au boîtier optique du SIEA pour le raccordement de votre télévision,
 - **Il est important de bien étudier au préalable la localisation exacte de votre Boîtier optique** (voir les schémas demandés par les Fournisseurs d'Accès Internet).
 - **Il est recommandé que cette installation soit située au plus près de vos utilisations quotidiennes** (ordinateur/téléphone/télévision)

... c'est maintenant !

- **Plusieurs possibilités** pour la desserte «Très Haut Débit» de l'habitation :
 - A partir de la « Box Optique » installation d'un « **câble réseau informatique** » la reliant à l'ordinateur
 - **Utilisation de la fonction WiFi** (si disponible sur la Box Optique) pour une liaison «Très Haut Débit» sans Fil
 - Mettre en œuvre des **équipements CPL (Courant Porteur de Ligne)** pour une desserte via le réseau électrique basse tension existant
- **Leurs avantages et leurs inconvénients**

	AVANTAGE(S)	INCONVENIENT(S)	OBSERVATIONS(S)
CÂBLE RESEAU INFORMATIQUE	Pas de limitation de débit (jusqu'à 100 Mbits) en fonction du débit choisi à la souscription du contrat.	Dans les habitations anciennes : obligation de création d'un nouveau réseau de desserte (goulottes à prévoir) Coût : à la charge de l'abonné. Peut être élevé en fonction du nombre de pièces à desservir	Pour les habitations à construire, la norme NFC 15-100 oblige l'installation de câbles réseau en plus des câbles électriques basse tension et TV
WiFi	Pas besoin de création d'un réseau de desserte entre la Box optique et l'ordinateur (liaison internet radio)	Portée limitée (un niveau d'étage) Les obstacles de type cloison en béton forment un écran à la transmission Nécessite un ordinateur équipé WiFi Bande passante (débit de données limité) Le WiFi ne peut être utilisé pour le service téléphonique et pour le service télévision	Des essais préalables sont fortement conseillés pour déterminer les limites de la transmission
COURANT PORTEUR DE LIGNE (CPL)	Pas besoin de création d'un réseau de desserte entre la Box optique et l'ordinateur car utilisation du réseau électrique Basse tension existant (prises électriques existantes) Le raccordement entre la prise électrique et l'ordinateur nécessite un petit câble réseau (1 à 2 mètres selon la distance de la prise)	Les tableaux différentiels (un par étage en principe) peuvent « filtrer » la transmission des données.	Des essais préalables sont fortement conseillés pour déterminer les limites de la transmission

- L'Agenda du Très Haut Débit

➤ Les travaux

▪ Réalisation du réseau de desserte Fibre Optique : 23 novembre 2009 – début février 2010

- Première étape du 23 Novembre – 18 décembre 2009 : création du réseau de desserte primaire (Chemin du Halage – Route de Niévroz – rue Neuve – Rue de l'Eglise et création du Nœud de Raccordement Optique de Thil (derrière l' Eglise)

✓ **Attention : les travaux impliquent des restrictions de circulation (traversées de chaussée, alternat de circulation)**

- Deuxième étape du 4 janvier 2010 à début Février 2010 : création des dessertes sur la totalité du village

✓ **Le planning est susceptible de modifications en cas d'intempéries.**

➤ Les abonnements et les raccordements d'abonnés :

- A la suite des souscriptions d'abonnement auprès d'un fournisseur d'Accès Internet (FAI) proposant ses services sur le réseau Très Haut Débit du SIEA

✓ A compter du 7 décembre 2009 et jusqu'au 18 décembre 2009 pour les abonnés situés sur le parcours du réseau de desserte primaire Route de Niévroz – rue Neuve – Rue de l'Eglise

✓ A compter de janvier 2010 et au fur et à mesure de la création des dessertes du village ;

✓ **Attention : les travaux de raccordement d'abonnés s'effectuent de façon groupés (par 15 raccordements environ), prévoir donc un délai entre la souscription de l'abonnement et le raccordement effectif (sur rendez vous)**

✓ **Rappel : le paiement de l'abonnement est décompté à partir de la date de l'activation à distance (par le SIEA) du boîtier optique (il reste à l'abonné le raccordement interne des équipement à réaliser).**

➤ Des compléments d'information ?

- Permanences en Mairie les samedis matins de 10H00 à 12H00

✓ 12 et 19 décembre 2009

✓ 9 – 16 – 23 et 30 janvier 2010

(Attention, le 19 décembre, la mairie fermera exceptionnellement à 11h)

Pour toute information complémentaire vous pouvez consulter le site :

www.reso-liain.fr

Directeur de publication : B. LOUSTALET. Rédactrice en chef et conception graphique : H. GAUTHIER. Rédacteurs : B. LOUSTALET, G. CAPLAT, Impression : TEAMRUSH, Villeurbanne. Distribution : élus municipaux.

